

HIT-HY 270

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Date d'émission: 21/01/2022

Date de révision: 21/01/2022

Remplace la fiche: 04/12/2018

Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification du kit

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

HIT-HY 270



Code du produit

BU Anchor

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la information de sécurité relative aux produits 2-composants

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

RUBRIQUE 2: Information générale

Stockage

Température de conservation : 5 - 25 °C

Une FDS pour chacun de ces composants est incluse. Merci de ne séparer aucune FDS de ce document

Ce kit devrait être manipulé selon les bonnes pratiques de laboratoires et un équipement de protection personnel approprié devrait être utilisé.

RUBRIQUE 3: Contenu du kit

Classification du produit

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	H360

Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Composants dangereux

méthacrylates, peroxyde de dibenzoyle, acide borique

Mentions de danger (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

HIT-HY 270

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

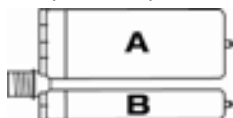
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Indications complémentaires

Cartouche 2-composants, contient:

Composant A: résine méthacrylique

Composant B: peroxyde de dibenzoyl



Nom	Description générale	Quantité	Unité	Classification (GHS CA)
HIT-HY 270, B		1	pcs (pièces)	Skin Sens. 1, H317
HIT-HY 270, A		1	pcs (pièces)	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360

RUBRIQUE 4: Conseil général

Conseil général

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation

Mesures générales

Précautions pour la protection de l'environnement

Conditions de stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédés de nettoyage

Pour la rétention

Matières incompatibles

Produits incompatibles

Risque de glissade sur la matière renversée

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Porter un équipement de protection individuel

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale

Ramasser mécaniquement le produit

Stocker à l'écart des autres matières.

Recueillir le produit répandu.

Sources d'inflammation

Rayons directs du soleil

Bases fortes

Acides forts

RUBRIQUE 6: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche

Consulter un médecin.

Ne pas faire vomir

Consulter d'urgence un médecin

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Permettre au sujet de respirer de l'air frais

HIT-HY 270

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Premiers soins après contact avec la peau	Mettre la victime au repos Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 8: Autres informations

Aucune donnée disponible

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01/21/2022

Date de révision: 01/21/2022

Remplace la fiche: 12/04/2018

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-HY 270, A
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction
Restrictions d'emploi	Réservé à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2AH319	H317	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Mentions de danger (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quarz	quartz (SiO ₂)	(N° CAS) 14808-60-7	25 – 40	Carc. 1A, H350
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol / hydroxypropylméthacrylate / méthacrylate de hydroxypropyle	(N° CAS) 27813-02-1	10 – 25	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
Biphénol-A-diéthoxy-méthacrylate		(N° CAS) 24448-20-2	5 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
Tricyclodécane dimethanol diméthacrylate		(N° CAS) 43048-08-4	2,5 - 5	Skin Sens. 1B, H317
Triméthacrylate de 1,1,1-triméthylolpropane		(N° CAS) 3290-92-4	2,5 - 5	Non classé
1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol	DiPpT	(N° CAS) 38668-48-3	0,1 - 1	Acute Tox. 2 (Voie orale), H300 Eye Irrit. 2A, H319
acide borique	acide borique acide boracique / acide borique / acide de borax / acide ortho-borique / E284 / fleurs de borax / sel sédatif de Homberg	(N° CAS) 10043-35-3	0,1 - 1	Repr. 1B, H360
4-tert-butylpyrocatechol	1,2-dihydroxy-4-tertiaire-butylbenzène / 4-(1,1-diméthyléthyl)-1,2-benzènediol / 4-TBC / 4-tert-butyl-1,2-dihydroxybenzène / 4-tert-butylcatechol / 4-tert-butylpyrocatechol / 4-tertiaire-butyl-1,2-dihydroxybenzène / 4-tertiaire-butylcatechol / 4-tertiaire-butylpyrocatechol / para-tertiaire-butylcatechol / tertiaire-butyl-4-pyrocatechol	(N° CAS) 98-29-3	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Risque de glissade sur la matière renversée.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température de manipulation 5 – 40 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Chaleur et sources d'ignition	Éviter la chaleur et le soleil direct.
Température de stockage	5 – 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation appropriée.
 Contrôle de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,12	

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 100 °C DIN EN ISO 1523
Température d'auto-inflammation	Non auto-inflammable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,66 g/cm ³ DIN 51757
Solubilité	Eau: Non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	48192,771 mm ² /s
Viscosité, dynamique	80 Pa·s HN-0333
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

HIT-HY 270, A	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 20 mg/l/4h

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
DL50 orale rat	25 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ETA CA (oral)	25 mg/kg de poids corporel

4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)	
DL50 orale rat	815 mg/kg de poids corporel (Rat)
DL50 orale	2820 mg/kg
DL50 cutanée rat	1331 mg/kg de poids corporel (Rat; Lethal; ECHA)
DL50 voie cutanée	630 mg/kg
ETA CA (oral)	815 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	630 mg/kg de poids corporel

Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Étude de littérature; >=2000 mg/kg de poids corporel; Rat; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg de poids corporel (Lapin; Valeur expérimentale)

Triméthacrylate de 1,1,1-triméthylolpropane (3290-92-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3000 mg/kg

acide borique (10043-35-3)	
DL50 orale rat	2660 mg/kg (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Étude de littérature; >2600 mg/kg bodyweight; Rat; Valeur expérimentale)
DL50 orale	2660 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Lapin; Valeur expérimentale; FIFRA (40 CFR)
ETA CA (oral)	2660 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Danger par aspiration	Non classé

HIT-HY 270, A	
Viscosité, cinématique	48192,771 mm ² /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) Non classé

1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 17 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	245 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	28,8 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,1
NOEC (aigu)	57,8 mg/l

4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)	
CL50 - Poisson [1]	0,12 mg/l (96 h, Danio rerio, Lethal, ECHA)
CEr50 algues	10,17 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,98 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,37 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)

Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
CL50 - Poisson [1]	493 mg/l (48 h; Leuciscus idus; GLP)
CE50 - Crustacés [1]	> 143 mg/l (48 h; Daphnia magna; GLP)
CEr50 algues	97,2 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
BCF - Poisson [1]	≤ 100
BCF - Poisson [2]	3,2 Relation quantitative structure-activité (QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (méthode OCDE 102)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (log Koc, Valeur calculée)
Seuil toxique - Algues [1]	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)
Seuil toxique - Algues [2]	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)

Triméthacrylate de 1,1,1-triméthylolpropane (3290-92-4)	
CL50 - Poisson [1]	2 mg/l
CEr50 algues	3,88 mg/l
NOEC chronique poisson	0,138 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,177 mg/l
BCF - Poisson [2]	366 l/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,39
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,53

acide borique (10043-35-3)	
CL50 - Poisson [1]	447 mg/l
CL50 - Poisson [2]	79 ppm (96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss); Eau dure)
CE50 - Crustacés [1]	658 – 875 mg/l (48 h; Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	19,7 mg/l (336 h; Daphnia magna)
CEr50 algues	290 mg/l
NOEC chronique poisson	2,1 mg/l

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acide borique (10043-35-3)	
BCF - Poisson [2]	< 0,1 (60 days; Oncorhynchus tshawytscha; Poids frais)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,09 (Valeur expérimentale; Méthode A.8 de l'UE; 22 °C)

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-HY 270, A	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,4 g O ₂ /g substance
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoesther avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Quarz (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-HY 270, A	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
1,1'-(p-tolyimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,1
4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,98 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,37 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoesther avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).
BCF - Poisson [1]	≤ 100
BCF - Poisson [2]	3,2 Relation quantitative structure-activité (QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (méthode OCDE 102)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (log Koc, Valeur calculée)
Triméthacrylate de 1,1,1-triméthylolpropane (3290-92-4)	
BCF - Poisson [2]	366 l/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,53
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,39
Quarz (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
acide borique (10043-35-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).
BCF - Poisson [2]	< 0,1 (60 days; Oncorhynchus tshawytscha; Poids frais)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,09 (Valeur expérimentale; Méthode A.8 de l'UE; 22 °C)

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.4. Mobilité dans le sol

1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,1
4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,37 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,98 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (log Koc, Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (méthode OCDE 102)
Triméthacrylate de 1,1,1-triméthylolpropane (3290-92-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,53
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,39
Quarz (14808-60-7)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
acide borique (10043-35-3)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance. Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,09 (Valeur expérimentale; Méthode A.8 de l'UE; 22 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

HIT-HY 270, A	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada
1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Quarz (14808-60-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

15.2. Réglementations internationales

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Biphénol-A-diéthoxy-méthacrylate (24448-20-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
4-tert-butylpyrocatechol (98-29-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Tricyclodécane diméthanol diméthacrylate (43048-08-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Triméthacrylate de 1,1,1-triméthylolpropane (3290-92-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Quarz (14808-60-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
acide borique (10043-35-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission 01-21-2022
 Date de révision 01-21-2022
 Remplace la fiche 12-04-2018

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.1	Classification (GHS CA)	Enlevé	
2.2	Mentions de danger (GHS CA)	Enlevé	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Autres informations Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Abréviations et acronymes:

HIT-HY 270, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01/21/2022

Date de révision: 01/21/2022

Remplace la fiche: 12/04/2018

Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-HY 270, B
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction
Restrictions d'emploi	Réservé à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Attention

Mentions de danger (GHS CA)
Conseils de prudence (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quarz	quartz (SiO ₂)	(N° CAS) 14808-60-7	40 – 60	Carc. 1A, H350
peroxyde de dibenzoyle	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	(N° CAS) 94-36-0	5 – 10	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Risque de glissade sur la matière renversée.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Chaleur et sources d'ignition	Éviter la chaleur et le soleil direct.
Température de stockage	5 – 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires	Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.
-----------------------------	---

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation appropriée.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile.

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,12	

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	≈ 6
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non auto-inflammable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,7 g/cm ³ DIN 51757
Solubilité	Eau: Non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	52941,176 mm ² /s
Viscosité, dynamique	90 Pa·s HN-0333

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

SADT : 65 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé
pH: ≈ 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé
pH: ≈ 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé
Cancérogénicité Non classé

Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé
Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration Non classé

HIT-HY 270, B

Viscosité, cinématique	52941,176 mm ² /s
------------------------	------------------------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Pas d'informations complémentaires disponibles.
Symptômes/effets après contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire Peut provoquer une irritation sévère.

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) Non classé

peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
CL50 - Poisson [2]	0,0602 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	0,11 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CEr50 algues	0,0711 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
NOEC chronique poisson	0,001 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)
NOEC (aigu)	0,0316 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-HY 270, B	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Quarz (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)
peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-HY 270, B	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Quarz (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)

12.4. Mobilité dans le sol

Quarz (14808-60-7)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyle)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyle)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (dibenzoyl peroxide)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyle)
Description document de transport			
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyle), 9, III, (-)	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyle), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (dibenzoyl peroxide), 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyle), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADR	IMDG	IATA	RID
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	M7
Dispositions spéciales (ADR)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	5kg
Instructions d'emballage (ADR)	P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP10
Catégorie de transport (ADR)	3
Panneaux oranges	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; display: inline-block; text-align: center;"> <p style="margin: 0;">90</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 2px 0;"/> <p style="margin: 0;">3077</p> </div>

Code de restriction en tunnels (ADR) -

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	274, 335, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	5 kg
Instructions d'emballage (IMDG)	LP02, P002
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	SW23

Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	956
Dispositions spéciales (IATA)	A97, A158, A179, A197, A215

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	5kg
Instructions d'emballage (RID)	P002, IBC08, LP02, R001

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

15.1. Directives nationales

HIT-HY 270, B	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada
Quarz (14808-60-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

15.2. Réglementations internationales

Quarz (14808-60-7)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission 01-21-2022

Date de révision 01-21-2022

Remplace la fiche 12-04-2018

Autres informations Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H350	Peut provoquer le cancer.

Abréviations et acronymes:

HIT-HY 270, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.